

CM 20.03.2026
SÉANCE DU 20 MARS 2026

**MAIRIE DE
 JOUÉ-SUR-ERDRE**

**EXTRAIT
 DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice	23	L'an deux mille vingt-six,
Présents	19	Le vingt mars, à vingt heures,
Votants	23	Le Conseil municipal de la Commune de JOUÉ-SUR-ERDRE (Loire-Atlantique) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre BELLEIL, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 mars 2026

PRÉSENTS : MM. Jean-Pierre BELLEIL, Maire, Guy PÉTARD, Roseline VOISIN, Olivier RAVARD, Emilie BATARD, Denis PRIOU, Maureen BLONDEAU (Adjoints), Anne ATHIMON-GARDAHAUT, Louise BELLEIL, Marie-Paule BELLEIL, Ann BENOIST, Yves BOURÉ, Sonia BRETEL, Christophe DEROUIN, Arnaud FORGET, Hubert LEBOT, Didier LESEAULT, Sébastien MEDARD, Géraldine PARRAIN

EXCUSÉS : Florentin BOISSON (pouvoir à Hubert LEBOT), Marie-Dominique BRANCHERAU (pouvoir à Roseline VOISIN), Yann DENIAUD (pouvoir à Olivier RAVARD), Stéphanie LUCAS (pouvoir à Christophe DEROUIN)

ABSENTS : néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sébastien MEDARD

2026-03-17 – DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux déterminent le nombre des Adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de fixer à 6 (six) le nombre d'Adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **À l'unanimité fixe à 6 (six) le nombre d'Adjoints au Maire**

Le Maire : Jean-Pierre BELLEIL

